

Dispositif 4.1.1 b - Modernisation des « bâtiments et équipements associés » des exploitations agricoles
Annexe 2 de l'arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne

V-2021-01-14

Critères de sélection filières végétales (par exemple* plants de pommes de terre, Pommes...)

* produits qui nécessitent un stockage après récolte avec des conditions d'ambiance particulières soit pour reproduire un cycle végétatif, soit pour conditions de conservation et qualité des produits

Identification du demandeur :

Nom / Prénom ou dénomination de la société :

N° Pacage :

Commune :

Priorité	Orientations	Critères	Nombre de points	Justification	Pièces à fournir pour les points sollicités	N° de devis ou du document pour les points sollicités (ne rien renseigner quand la case est grisée)	Reporter dans cette colonne le nombre de points sollicités	Vérification Service instructeur
----------	--------------	----------	------------------	---------------	---	---	--	----------------------------------

Critères de base

Base	Porteur de projet	Jeune agriculteur	70	Décision de validation du projet d'entreprise suite à l'examen en CDOA	Rien à fournir, contrôle par la DDTM			
	Porteur de projet	« + de 40 ans, nouvel installé depuis moins de 5 ans » (non JA aidé Etat) ayant réalisé un parcours à l'installation et critères idem validation JA et ayant eu une aide Région	30	Copie de la lettre de notification par le Conseil régional de l'aide à un « nouvel installé de plus de 40 ans »	Copie de la lettre mentionnée ci-contre			
	Économique	Exploitation située dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 = îles	200	Le siège de l'exploitation et 80% de la SAU sont dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 (îles)	Rien à fournir, contrôle par la DDTM			
	Environnement	Exploitation certifiée ou atelier certifié en agriculture biologique AB Projet en porcs Label rouge	35	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée à l'agriculture biologique. Dans les autres cas : certification ou attestation du rang d'année de conversion.	Pour un jeune en cours d'installation : rien à fournir, contrôle par la DDTM sur la modulation Autre cas : attestation ou certification			
SOUS-TOTAL CRITERES DE BASE : A								

Critères interfilières

Interfilières	Économique	Projet dans une filière avec porteur de projet adhérent à une organisation de producteurs (O.P.) de cette filière, et cette « O.P. » EST elle-même adhérente à une Association d'organisations de producteurs (A.O.P.)	20	Attestation ou copie d'adhésion à une « O.P. » de la filière du projet et document justifiant que « l'O.P. » est adhérente à « l'A.O.P. » de la filière. Le projet doit être en lien avec la filière.	Attestation ou copie d'adhésion à une « O.P. » de la filière du projet + 1 document justifiant que « l'O.P. » est adhérente à « l'A.O.P. » de la filière			
	Économique	Projet dans une filière avec porteur de projet adhérent à une organisation de producteurs (O.P.) de cette filière, et cette « O.P. » N'EST PAS adhérente à une Association d'organisations de producteurs (A.O.P.) ; Projet en lien avec une filière en contractualisation produit ; Adhésion à une CUMA	10	Attestation d'adhésion à une « O.P. », à une CUMA ou contrat pour les filières avec contractualisation - le projet doit être en lien avec la filière. Pour jeune en cours d'installation, justification CUMA : modulation de la DJA pour adhésion à une CUMA	Attestation d'adhésion pour CUMA ou « O.P. » ou contrat pour les filières avec contractualisation, Pour un jeune en cours d'installation , modulation de la DJA pour adhésion à ce titre : rien à fournir , contrôle par la DDTM.			
	Filière	Projet concernant une petite filière (lapins, caprins, apiculture, horticulture, arboriculture) ou une filière à enjeu de pérennité (viande bovine, ovins, veaux de boucherie) ; Fabrication d'aliments à la ferme (FAF) ; Séchage des fourrages (système de réchauffement de l'air par récupération de chaleur : solaire, biomasse, litère ou cogénération après méthanisation...)	50	Investissements du projet concernant majoritairement une filière définie en comité de modernisation, LISTE fermée : bovins viande, veaux de boucherie, ovins, lapins, caprins, apiculture, horticulture, arboriculture ; ou Référence aux investissements éligibles prévus au projet	Rien à fournir, contrôlé par la DDTM			
	Filière	Projet en filière légumes Projet volailles chair concernant la rénovation/isolation d'un bâtiment de maximum 2000 m ² de surface de production* (hors locaux annexes, sas, salle technique...)	30		Filière légumes = Rien à fournir, contrôle par la DDTM Projet rénovation bâtiment volailles chair existant ==> soit les éléments du dossier permettent de justifier ; soit ajouter une argumentation (plans, descriptif...)			
	Économique Ou Environnement	Projet en lien avec la filière lait uniquement : Contrôle annuel de la machine à traire OPTI'TRAITE ; Ou Charpente ET bardage (ou murs) en bois	20	Le contrôle de la machine à traire est réalisé selon le protocole Opti'Traite moins d'un an avant le dépôt de la demande d'aide. Devis pour les investissements bois.	Compte rendu Opti'Traite datant de moins d'un an au moment du dépôt de la demande d'aide. Devis pour les investissements bois.			
	Économique	Projet sur exploitation avec valorisation par transformation et/ou vente directe <u>et</u> production concernée en lien avec cette valorisation ou Projet en production de viande bovine	15	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA pour un projet à valeur ajoutée - emploi au titre vente directe / circuit court. Dans les autres cas : nécessité d'avoir 30% de son chiffre d'affaires concerné.	Pour un jeune en cours d'installation : Rien à fournir, contrôlé par la DDTM sur modulation Autre cas : attestation comptable			
	Économique	Adhésion à une charte des bonnes pratiques en lien avec la filière du projet : CBPE - GBPO - CMC – Tout-vidé-tout-plein - Charte Qualité Traçabilité - Charte Sanitaire C'uf - Global Gap - Charte sanitaire SNA-PalmiG Confiance - Chartes CIDEF/CIPC - Agriconfiance - MPS, Uniconformité, Fermavol, Contrôle Qualité Produits viande bovine, diagnostic BOVIWELL, diagnostic Cap2R, Charte d'engagement et de progrès BEA et Biosécurité (filière curicole) ; ou engagement niveau 2 et 3 de la certification environnementale HVE et investissement en lien avec le projet	15	Attestation d'adhésion	Attestation d'adhésion			
	Environnement	Agroécologie : adhérent à un GIEE ou à un groupe AEP, et investissement en lien avec le projet du GIEE ou AEP ; ou engagement « Nature & Saveurs » et investissement en lien avec le projet	35	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée au GIEE ou AEP. Dans les autres cas : attestation d'adhésion	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée au GIEE ou AEP. Rien à fournir, contrôlé par la DDTM sur la modulation Dans les autres cas : attestation d'adhésion			
	Environnement	Déconstruction d'un bâtiment existant obsolète et reconstruction sur l'emplacement (préservation du foncier) ou Déplacement du site d'exploitation ou de l'atelier de production pour raisons d'urbanisme	50	Présence sur plan de masse avant projet ; absent sur plan de masse après projet, ou document d'expropriation, de délocalisation	Permis de démolir ou mention dans le permis de construire			
SOUS-TOTAL CRITERES INTERFILIERES : B								

Critères filières						
Critères filières plants de pommes de terre, pommes de terre, oignons, échalotes...	P1	Économique	Construction d'un bâtiment neuf ou extension et/ou aménagement d'un bâtiment existant pour le stockage conservation à température dirigée des plants de pommes de terre, des pommes de terre, des pommes, oignons, échalotes... y compris matériels fixes (équipements associés). Construction d'un bâtiment neuf et/ou extension pour le conditionnement de plants de pommes de terre, des pommes de terre, des pommes, oignons, échalotes... y compris la partie zone de chargement et tous les matériels fixes de la chaîne de conditionnement.	120	investissements éligibles prévus au projet	Devis
	P2	Environnement	Isolation d'un bâtiment neuf ou existant pour le conditionnement. Isolation haute performance sur les stockages frigorifiques (coefficient K>5) ; Matériel frigorifique économe en énergie (variateur de fréquence sur compresseur, ventilateur basse consommation (EC ou sur variateur...)). Système de récupération de chaleur sur les condenseurs.	65	investissements éligibles prévus au projet	Devis
	P3	Conditions de travail	Équipements permettant une amélioration des conditions de travail et/ou une réduction de la pénibilité. Chaîne de conditionnement : calibreuse, peseuse ; ensacheur ; banc coureur ; palettiseur ; dépileur et remplisseur automatique de caisses ou de big bags. Seuls les bâtiments et matériels de la chaîne de conditionnement pour la première mise en commercialisation par l'agriculteur sont éligibles («préparation d'un produit végétal destiné à la première vente»).	30	investissements éligibles prévus au projet	Devis
	P4	Conditions de travail	Équipements anti poussières dans les bâtiments de conditionnement (brossage du produit , cabine de triage, brumisation, aspiration...).	10	investissements éligibles prévus au projet	Devis
	P5	Environnement	Groupe froid utilisant comme fluide l'eau glycolée ou le CO2 pour réduire l'usage des HFC (hydrofluorocarbures)	5	Attestation adhésion à la démarche et/ou certificat de contrôle de conformité SIQO en lien avec le projet	Attestation adhésion à la démarche et/ou certificat de contrôle de conformité SIQO
		Conditions de travail	Quai de chargement intégré au projet	5	investissements éligibles prévus au projet	Devis
		Conditions de travail	Chaîne de lavage (caisses, légumes)	5	investissements éligibles prévus au projet	Devis
		Conditions de travail Sanitaire	Poste fixe de lavage et/ou de désinfection fixe	5	investissements éligibles prévus au projet	Devis
	Environnement	Site phytosanitaire (existant sur l'exploitation ou intégré au projet)	5	Attestation CRODIP	Attestation CRODIP	
	SOUS TOTAL CRITERES FILIERES : C					

Attention : Ne seront comptabilisés que le nombre de points de chaque critère sollicité pour lesquels le justificatif requis est fourni (ou information déjà connue de la DDTM – exemple JA)

TOTAL GENERAL points sollicités : A +B + C

Fait à _____ le _____

Signature(s) du(des) demandeur(s) : NOM + Prénom + signature
(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)

Au regard de ces critères et de la pondération associée, les projets seront classés par ordre décroissant du nombre de points obtenus.

Dans tous les cas, le nombre minimum de points requis par dossier pour être sélectionné est de 50 points. Un dossier qui n'obtient pas le nombre minimum de point requis est « non sélectionné ».

Les autres dossiers/projets seront sélectionnés et retenus pour un soutien dans l'ordre de classement en fonction des disponibilités budgétaires (crédits nationaux et FEADER) ; en cas d'égalité de points, les dossiers seront retenus dans l'ordre de la date du dossier reconnu complet.